

LETTRE EN DATE DU 2 JUILLET 1948 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DU COMITE D'ETAT-MAJOR

2 juillet 1948

A la date du 31 juillet 1947, toutes les délégations au Comité d'état-major avaient fait connaître leurs évaluations provisoires de la puissance d'ensemble et de la composition des forces armées à mettre à la disposition du Conseil de sécurité par les Nations Membres des Nations Unies.

Le Comité d'état-major a alors chargé un Sous-Comité d'ouvrir un débat officieux en vue de tenter d'accorder les diverses propositions (référence : lettre adressée le 29 août 1947 par le Président du Comité d'état-major au Secrétaire général des Nations Unies).

Ce Sous-Comité a rendu compte de ses travaux au Comité d'état-major le 23 décembre 1947.

L'étude du rapport du Sous-Comité a été, depuis le début de 1948, la principale préoccupation du Comité d'état-major. Cette étude est aujourd'hui achevée. Toutefois le Comité d'état-major ne se trouvera pas en mesure de fixer de façon définitive la puissance d'ensemble et la composition des forces armées qui doivent être mises à la disposition du Conseil de sécurité par les Nations Membres des Nations Unies, et ce faisant, d'aller plus avant en cette matière vers la conclusion des Accords spéciaux demandés par l'Article 43 de la Charte, tant que le Conseil de sécurité n'aura pas tranché le désaccord qui règne sur certains points des principes généraux, désaccord qui apparaît dans le rapport soumis par le Comité d'état-major au Conseil de sécurité le 30 avril 1947 (S/336).

(Signé) A. Ph. Vasiliev
Lieutenant-Général, Armée soviétique,
Président du Comité d'état-major

